

Déclassement du statut de protection du loup : Ursula von der Leyen crée un dangereux précédent

La présidente de la Commission européenne a proposé aux Etats membres, ce mercredi 20 décembre, un déclassement du statut de protection du loup comme espèce **“protégée”** **plutôt que “strictement protégée”**, créant un précédent inédit dans la Convention de Berne.

Selon la dernière évaluation de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), sur les neuf populations transfrontalières de loups de l'UE, six sont vulnérables ou quasi menacées. De fait, la proposition de la Commission européenne représente un véritable risque pour la protection de l'espèce sur le territoire européen. En proposant, ce qui ne s'est jamais vu, d'affaiblir le niveau de protection d'une espèce protégée dans une convention internationale, la Commission met également en danger la préservation des espèces et des habitats naturels dans leur ensemble, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. En effet, elle cible directement la Convention de Berne, plus ancienne convention internationale en matière de conservation de la nature, ayant conduit à la création de la directive Habitats-Faune-Flore, pierre angulaire du travail de conservation de la biodiversité en Europe.

La proposition de déclassement du statut de protection du loup ne repose sur aucun fondement scientifique et relève d'une logique purement politicienne, à l'encontre même des opinions publiques comme le souligne la récente enquête¹ sur les perceptions des communautés rurales concernant la coexistence avec les grands carnivores. Plus des deux tiers (68 %) des habitants des zones rurales estiment que les loups devraient être strictement protégés et près des trois quarts d'entre eux (72 %) reconnaissent que l'espèce a le droit d'exister dans l'Union européenne.

Les tirs létaux de loups, opérés à titre dérogatoire dans le cadre juridique en vigueur, ne permettent pas de protéger efficacement les troupeaux, du mois de janvier au mois de décembre, dans toutes les conditions climatiques et géographiques diversifiées durant lesquelles les troupeaux peuvent être vulnérables à la prédation. Contrairement à ce qui sous-tend l'annonce de la présidente de la Commission européenne, l'affaiblissement du statut de protection de l'espèce ne créera pas les conditions d'une coexistence durable avec l'espèce.

Abaisser le statut de protection de l'espèce, dans l'objectif d'une fuite en avant vers une politique de régulation, ne règlera pas les difficultés auxquelles le monde de l'élevage est confronté et qui dépassent largement l'impact de la présence du loup.

¹ Savanta, *A survey on attitudes towards large carnivores in rural communities*, novembre 2023
www.eurogroupforanimals.org/news/survey-wolves-should-be-strictly-protected-majority-rural-inhabitants-say
www.eurogroupforanimals.org/files/eurogroupforanimals/2023-11/20231129_Survey%20Report%20Large%20carnivores.pdf

Comme nous le constatons en France, ce sont les mesures de protection dûment mises en œuvre qui ont permis une baisse relative des dommages sur les troupeaux au cours des dernières années. L'impact de la prédation ne peut être résorbé qu'en généralisant une protection des troupeaux améliorée et renforcée, sur la base de la trilogie bergers, chiens de protection et clôtures. C'est cette coexistence entre le loup et les activités humaines que plusieurs de nos organisations contribuent à mettre en œuvre avec des programmes expérimentaux qui font leurs preuves (Ferus/Pastoraloup, WWF/Entre chien et loup, FNE/Alpatous).

Par conséquent, nos organisations appellent la France à rappeler les fondements scientifiques qui doivent baser une perspective d'évolution des statuts de protection, et à rejeter fermement cette proposition².

Contacts :

ASPAS : Marc Giraud, presse@aspas-nature.org

FERUS : Sandrine Andrieux, andrieux-sandrine@wanadoo.fr

FNE : Jean-David Abel, abel.vincent@wanadoo.fr - 06 77 04 23 30

Humanité et Biodiversité : Nathan Horrenberger, pol.biodiv@humanite-biodiversite.fr - 06 56 67 05 86

LPO : Daniel Thonon, daniel.thonon@lpo.fr - 06 75 29 18 94

WWF France : Anastasia Seban, aseban@wwf.fr - 06 29 33 25 62



² 12 États membres se sont déjà exprimés en ce sens il y a quelques mois (Slovaquie, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Espagne, Irlande, Chypre, Luxembourg, Autriche, Portugal, Roumanie et Slovénie).